



Synthèse du CHSCTD du Jeudi 2 Mars 2017 (9h30-12h45) Albane CHAULEAU

Ordre du jour:

- Approbation du PV du CHSCT D du 23 novembre 2016
- Bilan social 2016-2017
- Compte rendu des visites du CHSCT D aux écoles de Saint-Août et Jeu-les-Bois
- Bilan formation des membres CHSCT du 9 février 2017
- Fiches RSST
- Questions diverses

Présents:

M TOMAIER (secrétaire général à la DSDEN36), M CAILLAUT (conseiller de prévention du 1^{er} degré), Mme VILLE (assistante sociale du personnel), Mme MARTINAT (conseillère de prévention 2^o degré), Mme LORTHIOS (pôle DAFG-CHSCT), M HEVIN (conseiller de prévention académique). Les représentants du personnel FSU (Raphaël TRIPON, Anne-Laure NAVARRO, Florence AUBARD, Sylvain LEROUX, Albane CHAULEAU), les représentants du personnel UNSA (Béréngère DELHOMME, Gilles MAILLARD, Laëtitia CHARBONNIER, Emilie TREUILLER, Carole MENNAL, Catherine AZEMA Géraldine DUPLAIX).

1°) Approbation du PV du CHSCT D du 23 novembre 2016:

La FSU et l' UNSA soulignent l'absence de notification dans le PV du point que nous avons fait concernant l'agence comptable d'Issoudun. Face au manque de réactivité de l'administration concernant une situation invivable pour le personnel (cela dure maintenant depuis plusieurs mois!), **nous demandons une suspension de séance (10h00) afin d'émettre un Avis officiel auquel le DASEN a obligation de réponse.** Cet Avis sera également transmis au CHSCT A. **Lecture de l'Avis (10h20): « Les représentants des personnels du CHSCT D de l'Indre demandent que la situation de l'agence comptable d'Issoudun soit portée à la connaissance du CHSCT A. Malgré les mesures prises par l'Administration, la situation de souffrance des personnels perdure et s'enkyste. Devant la répétition des faits, les représentants des personnels du CHSCT D de l'Indre demandent la mise en place d'une Enquête ».** Sous réserve de correction, le PV (qui avait déjà été validé par la secrétaire du CHSCT D et le Président) est approuvé à l'unanimité.

2°) Bilan d'activité du service social en faveur du personnel 2016-2017:

Mme Ville en raison d'un mouvement national, ne présentera pas officiellement son bilan pour cette année. Elle porte à notre attention les conditions de travail qui se dégradent, une circulaire des

missions non définie, l'absence de conseillère technique ministérielle, le nouveau régime indemnitaire, la non-reconnaissance en Catégorie A.

3°) Compte rendu des visites du CHSCT D aux écoles de Saint-Août et Jeu-les -Bois:

Présentation faite par M. TRIPON et distribution du rapport de Mme EGIOLE (Inspectrice Santé et Sécurité au Travail)

- **Saint-Août:** Etablissement réparti sur deux sites différents séparés par la route. L'école élémentaire est dans le prolongement de la Mairie et la maternelle jouxte l'Eglise. On relève la présence de risques suivants: risques amiante (émission de fibres amiante possible au niveau de la toiture), risques plomb (peinture des ouvrants, radiateurs et canalisations d'eau), risques électriques (tableau électrique rafistolé, rallonges avec des parties dénudées), risques liés à la chute d'objets en hauteur (Entassement d'affaires au-dessus des armoires non fixées), risque biologique (cochons d'inde et lapins hébergés considérés comme réservoir potentiel d'agents pathogènes pouvant déclencher des maladies bénignes). Attention également à limiter l'usage d'aérosols (extrêmement inflammable).

Lors de la réunion des enseignants il est évoqué l'intégration de St Août dans le RPI « les Lubins » vécue de manière mitigée par les collègues du fait de la suppression d'une classe. La question de situation de travail isolé se pose et interroge sur les risques d'accident avec la mise en place d'un protocole d'urgence adapté.

- **Jeu-les-Bois :** établissement comprenant un bâtiment central et une extension. L'ensemble bénéficie de revêtements globalement en bon état. Les risques suivants sont relevés : risques chimiques (liés au stockage des produits d'entretien et ici aussi il faudra limiter les aérosols), risques liés à l'ambiance thermique (salle de classe des maternelles particulièrement froide en raison des surfaces vitrées), risques amiante-plomb (il conviendra d'actualiser le DTA).

L'entretien avec les collègues fait apparaître que l'école connaît un turn-over important de par l'ampleur de la charge de travail car en effet 2 enseignantes s'occupent chacune de 4 à 5 niveaux de classe différents...niveaux variant même d'1 année sur l'autre selon la démographie. Les 2 collègues sont solidaires l'une de l'autre et s'accrochent à leur métier et leurs convictions mais s'épuisent !

Les deux comptes rendus (CHSCT et ISST) seront transmis aux deux Mairies.

4°) Bilan formation des membres CHSCT du 9 février 2017 :

Module handicap des personnels présenté par Françoise ABAT (correspondante handicap Académique) et le Dr GRUEL (médecin conseiller technique académique) avec la présentation du cadre global :historique, définition, légalité puis les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les fonds pour l'insertion des personnes handicapés dans la fonction publique(obligation légale est de 6% et au niveau de la Fonction publique d'Etat nous sommes à seulement 4,18%).

Dans notre Académie 1017 personnes sont reconnues comme travailleurs handicapés. Différents types d'aménagements peuvent être pris en charge (horaires, mobilier, assistance humaine,

transport taxi, prothèse auditive...). Le bilan des aménagements représente + de 136 000 euros. L'Académie consacre 10 ETP dans le 1^{er} degré et 10 ETP dans le second degré. En 2016-2017 la répartition est la suivante : 40 enseignants 1^{er} degré et 59 2^o degré (en sachant qu'il y a des postes de courte durée et de longue durée).

Module Elèves Handicapés présenté par Serge Sibel (Inspecteur E.N/ASH conseiller du Recteur). Avec le droit à la scolarisation. Et la question de l'école inclusive. Intervention un peu chahutée par les membres de la FSU car non comprise dans le cadre de la formation des membres CHSCT –RPS. Ou alors il aurait fallu aller plus loin et voir l'implication sur le travail des personnels...

Module sur le droit à la formation en matière de sécurité présenté par Mme EGIOLE (ISST). Avec l'obligation de l'employeur, obligation de l'employé. Les formations spécifiques nécessitant la délivrance d'attestations obligatoires, les affichages généraux obligatoires.

Module sur le risque incendie dans les écoles et les EPLE toujours présenté par Mme Egiolle. Ce que le droit impose donc les obligations des responsables d'établissements.

Module sur les différentes formations en matière de sécurité présenté par Laurent CALMANOVICI (coordinateur académique –sauveteur secouriste au travail). Formation R408 (travail en hauteur), formation habilitation électrique, formation SST, formation PRAP (risques liés à l'activité), formation CACES (conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté), formation 3RB (risques biologiques).

Et pour terminer un focus présenté par Nicolas HEVIN sur le risque Amiante.

Une formation en partenariat avec l'ARACT qui vise à intégrer les risques psychosociaux dans le document unique sera mise en place. Elle s'adresse pour le moment aux équipes de direction et assistants de prévention Etat d'EPLE pour le 2^o degré, aux IEN, aux conseillers pédagogiques et directeurs pour le 1^{er} degré. Afin de permettre aux personnels de suivre cette formation de 4 jours en 2017, des aménagements de service devront être prévus.

5°) Fiches RSST :

Synthèse des fiches RSST reçues à ce jour pour l'année scolaire 2016-2017

1^{er} degré : 6 fiches. Ecole Maternelle Lagrange ISSOUDUN : trous dans la cour de récréation avec risques de chutes = nivellement du terrain effectué=fiche résolue. 1 autre fiche concernant cette même école : 1 dinde se trouve dans le jardin d'un voisin avec risque de pincement pour les enfants=pose de barrières=problème résolu. Ecole primaire du MAGNY : angles des nouveaux bâtiments très pointus dans la cour de l'école à hauteur du visage des élèves= rien de fait à ce jour=fiche non résolue mais des protections pourraient être installées sur les angles saillants. Ecole de ST-DENIS-DE-JOUHET : des odeurs de cuisine se propagent dans les classes par l'aération=l'IEN reprend contact avec la commune et Mme EGIOLE va être sollicitée. Ecole d'EGUZON : murs extérieurs et intérieurs présentent de multiples fissures, donc 1 danger pour la sécurité des personnels avec même des planchers qui s'affaissent= les élèves des classes concernées par les fissures ont été installés dans d'autres salles, des témoins ont été posés pour mesurer la déformation du bâtiment et la Mairie a sollicité 1 expertise du sol. Ecole élémentaire d'ARGENTON/CREUSE : par

temps de pluies, gel, la courive et l'escalier métalliques sont glissants= visite effectuée par l'IEN et l'ISST= à ce jour pas de travaux entrepris mais les élèves montent par l'escalier intérieur.

2° degré : 3 fiches. Collège BEAULIEU : température excessive dans les salles du 2^{ème} étage + de 31° relevé le 01/09/2016= climatiseur mobile et problème présenté au propriétaire des locaux. Collège G.SAND : problème d'infiltrations d'eau dans 1 atelier près de luminaires et des postes informatiques= travaux vont être effectués aux vacances d'avril et les ordinateurs sous l'infiltration ont été enlevés en attendant. 1 autre fiche concernant le Collège G.SAND : agressivité et brutalité d'1 élève envers 1 assistante d'éducation avec ITT de 3 jours=demande de protection fonctionnelle de l'agent, déclaration d'accident, dépôt de plainte, mesures conservatoires non prises mais départ de l'élève suite au Conseil de Discipline.

CIO de Châteauroux : 4 fiches =Mur dégradé dans la salle d'accueil (moisissures, salpêtre), inquiétude concernant la composition des plaques de faux plafonds (amiante?), risque allergène et toxique, 1 seule porte servant d'entrée et de sortie = nous demandons que le compte rendu de Mme EGIOLÉ soit transmis.

DSDEN : 3 fiches = 1 couloir et 1 bureau encombrés par du matériel informatique obsolète + 1 fiche utilisée par erreur et une suppression de missions initialement prévue sur la fiche de poste d'1 personnel de façon arbitraire= matériel évacué à la déchetterie progressivement, et la dernière fiche a été transmise à la DSI académique puisque ce personnel ne dépend pas directement du DASEN

IEN d'ISSOUDUN : 1 fiche=les locaux de la circonscription présentent 1 cumulation de risques menaçant la santé et la sécurité des personnels= 1 solution de relogement est proposée par la Mairie et le DASEN attend le feu vert du ministère.

En cas de problème nous vous rappelons qu'il ne faut pas avoir peur de remplir les fiches RSST et de nous en faire parvenir une copie.

6°) Questions diverses :

- **Point sur O.CHARBONNIER :** 1 courrier a été envoyé à la municipalité. Le placard de stockage des produits est désormais fermé à clé. Des trous ont été bouchés dans la cour et des dalles souples installées au pied de la structure. **Mais absence de réponse de la Mairie concernant le réaménagement interne du bâtiment et toujours le problème thermique.**
- **Lycée J.GIRAUDOUX :** CHSCT D saisi par 1 professeur pour 1 problème de harcèlement de la part d'1 parent d'élève. On souligne ici l'absence de registre RSST conforme dans cet établissement. M TOMAÏER va se renseigner et nous rappelons l'obligation légale. Concernant le conflit entre 1 enseignant et 1 parent d'élève, le chef d'établissement (qui a reçu à 2 reprises les personnes concernées) a été contacté par M TOMAÏER. Et l'enseignante a saisi l'Autonome de solidarité.
- **Suivi du Collège Colbert :** nous ne pouvons que constater que le problème de fonctionnement et de management perdure. La principale Adjointe étant même en arrêt de travail. L'Administration nous assure qu'ils suivent la situation...Nous pensons que le départ

en retraite de la personne responsable à la fin de l'année scolaire sera en effet la seule solution trouvée !

- Ecoles BUFFON et MICHELET : suite à la démolition récente d'un local municipal à proximité des écoles maternelles et élémentaires BUFFON et MICHELET avec la présence d'ouvriers équipés de masques et de combinaisons sans omettre la délimitation du périmètre portant la mention « Danger Amiante » le DASEN et l'ISST vont être saisis. Un courrier sera adressé au Maire de Châteauroux afin de lui demander des précisions sur la nature des travaux, le plan de prévention et les mesures de protection éventuelles des élèves et des personnels.
- Demande de précision : M. TRIPON rappelle l'obligation de publication des documents relevant du CHSCT D en vertu de l'article 77 du décret n°82-453 du 28 mai 1982. L'Administration précise que l'ensemble des documents est disponible sur l'espace Santé et Sécurité de l'Indre via le PIA (Portail Intranet Académique). Donc nous vous invitons à le consulter.
- Formation ou recyclage aux premiers secours : concernant le PSC1 la priorité est donnée à la formation des élèves mais comme chaque année les directeurs d'école en formation et les AESH seront formés. Pour le SST le nouveau référentiel est à la signature.